

A adresser par mail à l'adresse contact scolarité de votre formation **avant le 23/06/2023**.
Nous avons besoin d'un délai de traitement de 2 semaines pour traiter les demandes. Merci
de ne pas relancer la scolarité par mail ; nous reviendrons vers vous dès que possible.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **épreuves de session 2 commencent à partir du 21/06/2023**, soit peu de jours après la publication des résultats de session 1. Il est donc **important que votre réclamation de session 1 soit bien légitime** (travail rendu en temps et en heure, présence avérée à toutes les épreuves concernées...).

Si votre demande de réclamation est refusée ou irrecevable, il ne vous sera malheureusement plus possible de vous présenter à l'épreuve de 2^{ème} session si celle-ci a déjà eu lieu.

En cas de doute, il est donc préférable de vous présenter à l'épreuve de 2^{ème} session.

Attention, nous gérons uniquement les réclamations de notes concernant les cours dispensés par l'Institut de la Communication (Infocom, Informatique ou EO Infocom).

Vous remerciant pour votre compréhension.

Choisissez votre année d'études et formation :

- L1 Infocom (majeure) L1 Infocom (mineure)
- L2 Infocom L3 Infocom

- L1 Informatique (majeure) L1 Informatique (mineure)
- L2 Informatique (ou bidi) L3 Informatique (ou bidi)

N° Étudiant :

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Objet de la réclamation :

Libellé enseignement	CM ou TD	N° Groupe	Enseignant.e

Détail de la réclamation :

Date : _____

Signature :